

Amiante dans les écoles primaires: les syndicats d'enseignants veulent la transparence totale

Les enseignants ont écrit au Conseil d'Etat. Ils demandent que les communes publient la liste des écoles susceptibles de contenir de l'amiante.

JEAN-YVES CLÉMENZO | 16 Janvier 2008 | Tribune de Genève

«Il ne s'agit pas de faire paniquer, mais d'informer avant que ne se développe un climat anxieux.» Forts de ce constat, la Société pédagogique genevoise et le Syndicat des services publics ont envoyé une lettre au président du Conseil d'Etat, Laurent Moutinot, pour lui demander de pousser les communes à publier la liste des écoles susceptibles de contenir de l'amiante.

«On ne peut pas retarder l'information sous prétexte qu'il y a 45 communes», estime Olivier Baud, président de la Société pédagogique genevoise, confirmant une information de Radio Lac. L'Etat a publié sur son site Internet une liste de 263 bâtiments publics susceptibles de contenir la fibre cancérigène. Mais les écoles primaires n'y figurent pas, car elles relèvent des communes. Or, selon le canton, près de la moitié des écoles, 77 établissements sur 165, sont peut-être amiantées.

Trois écoles à assainir

En Ville, une liste existe, mais elle n'a pas été rendue publique. «Nous avons empoigné le problème il y a plus d'une année», se défend Simone Irminger,

chefe du Service des écoles. Sur les 53 groupes scolaires, 26 écoles (celles construites avant l'interdiction de l'amiante) ont été contrôlées: vingt établissements en contiennent de très faibles quantités et trois des proportions plus importantes nécessitant des assainissements. Il s'agit des écoles des Crêts-de-Champel, de Vieusseux et des Contamines. Aux Crêts-de-Champel, les travaux sont presque terminés. A Vieusseux, une moitié des faux plafonds ont été changés l'été dernier et le reste des travaux sera effectué pendant la pause estivale cette année. Les faux plafonds des Contamines devraient être démontés cet été. La Ville promet de publier prochainement la liste des écoles amiantées sur le site du Département de la cohésion sociale. Et les autres communes? «Il y aura des demandes de renseignements dans tous les conseils municipaux», prévoit Alain Rutche, secrétaire adjoint de l'Association des communes genevoises. Plutôt que de publier une liste qui pourrait susciter la panique, il préfère la démarche politique et l'information dans les journaux locaux.